



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2021**

---

**Nombre de membres en**

**Séance du 2 décembre 2021**

**exercice:** 15

L'an deux mille vingt et un et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée le vingt-cinq novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC

**Présents :** 14

**Sont présents:** Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Christophe DEPOISIER, Jean-Luc ANTRAYGUE, Dominique AURIERES, Raymond CHAPTAL, Sandrine BRAY, Patrice DURAND, Sabine GERBAL, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM.

**Votants:** 14

**Représentés:**

**Excusés:** Delphine PAULUS

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Désiré ROPERS

---

**Ordre du jour :**

- 1) Convention avec le SDEE de la Lozère dans le cadre de l'aménagement du village de Rouffiac
- 2) Adhésion au service d'assistance mutualisé proposé par le SDEE de la Lozère auprès des communes pour le contrôle et le recouvrement des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques
- 3) Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques
- 4) Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications - Tarif pour l'année 2021 et suivantes
- 5) Proposition d'achat de mobilier - Salon de coiffure
- 6) ONF Coupes de bois - chemin forestier Les Fonts
- 7) Recensement 2022 - rémunération des agents enquêteurs
- 8) Tarifs 2021-2022
- 9) Organisation temps de travail de la collectivité
- 10) Indemnité de gardiennage des églises 2021
- 11) Budget - Décision modificative
- 12) Vente d'un tracteur de déneigement

**Questions diverses**

- Saison touristique bilan 2021 et projet d'équipements
- Application Panneaux pocket
- Financements et opérations en cours

**1) Convention avec le SDEE de la Lozère dans le cadre de l'aménagement du village de Rouffiac**

Le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du village de Rouffiac, le SDEE souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux. Il signale qu'à l'occasion de cette opération les compteurs d'eau seront posés en limite de propriété et que les réseaux seront enfouis dans les propriétés.

Dans un souci d'optimisation des moyens à mettre en œuvre et pour une meilleure coordination, il est opportun de constituer un groupement de commande dont il présente le projet de convention.

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité et le Maire est autorisé à la signer.

## **2) Adhésion au service d'assistance mutualisé proposé par le SDEE de la Lozère auprès des communes pour le contrôle et le recouvrement des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques**

Le Maire indique que Les études menées tant au niveau régional que national aboutissent à un constat assez généralisé que certains opérateurs de réseaux de communications électroniques ne s'acquittent pas régulièrement des redevances dues aux collectivités (RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public; Redevances locatives des infrastructures d'accueil de communications électroniques appartenant aux collectivités).

En tant que Syndicat Départemental au service de ses collectivités adhérentes, le SDEE a procédé à la création d'un service d'assistance mutualisée aux collectivités pour le contrôle et le recouvrement des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques.

Le maire propose l'adhésion de la commune à ce service, qui permette de recouvrer les impayés jusqu'à cinq années en arrière.

Cette adhésion est approuvée à l'unanimité

## **3) Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques**

Le Maire rappelle que "toute occupation ou utilisation du domaine public [...] donne lieu au paiement d'une redevance" et il propose que pour les années 2017, 2018, 2019, et 2020, durant lesquelles le domaine public communal a été occupé sans droit ni titre par les réseaux et ouvrages de communications électroniques, d'exiger des occupants irréguliers le versement d'une indemnité compensatrice.

Il propose de la faire correspondre au montant annuel plafond actualisé de la redevance qu'aurait perçue la Commune en cas d'occupation régulière, sauf pour les fourreaux inoccupés, et indique que cela représente environ 500 € par an.

Le montant de cette indemnité est approuvé à l'unanimité

## **4) Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications - Tarif pour l'année 2021 et suivantes**

Cette occupation donne lieu au versement de redevances aux gestionnaires ou propriétaires du domaine public occupé, dans le respect du principe d'égalité des opérateurs. Ces redevances sont raisonnables et proportionnées à l'usage du domaine.

### ***Montants plafonds des redevances dues pour l'année 2021 Infrastructures et réseaux de communications électroniques***

	<b>ARTERES (*) (en €/km)</b>		<b>AUTRES (cabine tél, sous- répartiteur) (en €/m<sup>2</sup>)</b>
	<b>Souterrain</b>	<b>Aérien</b>	
<b>Domaine public routier communal</b>	<b>41,29 €</b>	<b>55,05 €</b>	<b>27,53 €</b>
<b>Domaine public non routier communal</b>	<b>1 376,33 €</b>	<b>1 376,33 €</b>	<b>894,61 €</b>

(\*) On entend par "artère" :

- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre ;
- dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.
- 

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces montants à l'unanimité.

## 5) Proposition d'achat de mobilier - Salon de coiffure

Le Maire informe le conseil municipal du jugement prononçant la liquidation judiciaire de l'exploitante du salon de coiffure de Rouffiac.

Le Maire propose au conseil de racheter le mobilier, dans la perspective de le mettre à la disposition d'un coiffeur qui achèterait le fonds.

Cette proposition d'achat est adoptée à l'unanimité.

## 6) ONF Coupes de bois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents courriers adressés à la Préfète.

Il indique avoir reçu la visite de deux responsables de l'ONF et été informé par un courrier du responsable de l'Unité Territoriale, sous couvert de la Préfecture, l'informant qu'une coupe d'édaircie sera effectuée dans un premier temps, et que la coupe située au-dessus des habitations du village de Rouffiac (2<sup>e</sup> opération) ne se ferait qu'avec l'aval du Conseil municipal. Une visite du chantier est prévue au début du mois de janvier 2022.

## 7) Recensement 2022 - rémunération des agents enquêteurs

La réalisation de l'enquête de recensement de la population durant la période du 4 janvier 2022 au 21 février 2022 nécessite le recrutement de 2 agents recenseurs (vacataires – MM Foloppe et Vitrolles). Ils seront répartis sur 2 districts (Bourg Rouffiac et « Ecart, Hameaux»). Les habitants seront informés de leur passage par des annonces sur le site internet de la commune, des affiches et par la presse. Leur indemnité est déterminée en fonction du nombre de logement visités. Le maire et la coordonnatrice du recensement propose une indemnité forfaitaire de 750 € incluant les deux demi-journées de formation avec règlement des frais kilométriques le cas échéant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

## 8) Tarifs 2021-2022

Il n'y a pas de changement important, seulement la fixation de tarifs « hors saison » pour le camping (locations en semaine ou en « mid week »).

### Tarifs 2021-2022

#### Locations communales de Septembre à Juin

	Loyer / mois	Charges	Eau froide/Eau chaude (€/m3)
Gîte 4 places SAINT BAUZILE	310	70	2.53 € / 5.20 €
Gîte 6 places SAINT-BAUZILE	390	70	2.53 € / 5.20 €
Gîte 6 places LE FALISSON	305	120	-
HLL	315	70	2.53 € / 5.20 €
PIGNES	199	35	2.53 € / 5.20 €

#### Salles communales

	WE 2 jours		Caution	Location vaisselle
	Hab. Commune	Hab. hors commune		
Rouffiac-camping	120	140	240	-
Le Falisson	120	140	240	50

#### Groupe scolaire - Cantine

Enfants domiciliés sur BRENOUX et SAINT BAUZILE	3,10 €
Enfants domiciliés dans communes qui ne participent pas aux dépenses de fonctionnement du groupe scolaire de Rouffiac	Facturation du coût facturé par FOL BEC DE JEU

## CIMETIERES

Concession	Tarif
Trentenaire simple 2m <sup>2</sup>	75
Trentenaire double 2m <sup>2</sup>	150
Perpétuelle simple 2m <sup>2</sup>	200
Perpétuelle double 2m <sup>2</sup>	400
<b>Case columbarium (Saint Bauzile)</b>	
4 urnes	283

### Redevance d'occupation du domaine public (cafetier)

m <sup>2</sup>	22.50 €
----------------	---------

### CAMPING - Forfaits journaliers y compris caravanes et voitures

Forfait journalier 1 personne	<b>11,00 €</b>
Forfait journalier 2 personnes	<b>13,00 €</b>
Forfait journalier personne supplémentaire	<b>3.00 €</b>
Forfait Camping-car	<b>13,00 €</b>
Forfait Vidange Camping-car	<b>3,00 €</b>
Forfait adhérent FFACCC (vidange et électricité compris)	<b>7,00 €</b>
Enfant moins de 7 ans	<b>gratuit</b>
Tarifs de groupe à partir de 15	<b>5,50 €/personne</b>
Eau + Electricité	<b>3,00 €</b>
Electricité	<b>2,50 €</b>
Véhicule supplémentaire	<b>1,00 €</b>
Animal	<b>1,00 €</b>
Garage mort : (saison)	<b>6,00 €</b>

### Locations saisonnières - Camping

Caution	<b>200 €</b>	
<b>Pignes</b>	<b>Juin et septembre</b>	<b>hors saison</b>
Semaine	<b>280</b>	<b>234</b>
Nuit we	<b>58</b>	<b>58</b>
Nuit semaine	<b>48</b>	<b>48</b>
<b>Coco sweet</b>		
Semaine	<b>279</b>	<b>x</b>
Nuit we	<b>53</b>	<b>x</b>
Nuit semaine	<b>43</b>	<b>x</b>
<b>Chalet 4 personnes</b>		
Semaine	<b>360</b>	<b>250</b>

Ménage fin de séjour	<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Gites municipaux</b>		
Gîte 4 pers. - St Bauzile	Juillet-aout	Hors-saison
Semaine	310	250
Gîte 6 pers. - St Bauzile		
Semaine	390	250
Gîte 6 pers.- Le Falisson		
Semaine	400	250
Ménage fin de séjour	<b>50</b>	<b>50</b>

### 9) Organisation temps de travail de la collectivité

Le Maire rappelle l'entrée en vigueur de la loi 2019-829 de transformation de la Fonction Publique et l'harmonisation de la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels) en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail : 1607 heures

Il propose au conseil de rappeler les conditions s'appliquant actuellement :

- que le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune **soit fixé à 35h** par semaine pour l'ensemble des services **à l'exception des services techniques dont le temps de travail hebdomadaire est de 37h30** (avec, pour ces derniers 15 jours d'ARTT) ;
- de déterminer les cycles de travail pour les agents administratifs de la mairie, du groupe scolaire et pour les agents des services techniques ;
- de respecter la journée de solidarité ;
- de déterminer les modalités relatives aux heures supplémentaires ou complémentaires.

Cette organisation est adoptée à l'unanimité

### 10) Indemnité de gardiennage des églises 2021

Le Maire indique que ces indemnités étaient versées jusqu'à présent aux abbés dont dépendent les deux églises de la commune. Il propose à l'assemblée d'allouer les deux indemnités de gardiennage aux personnes résidentes sur la commune qui assument ces fonctions. Il propose la somme de 400 euros à titre d'indemnité de gardiennage de l'église Saint-Bauzile et la somme de 200 euros pour celle du Falisson, cette dernière étant nettement moins utilisée et fréquentée.

Ces indemnités sont approuvées à l'unanimité

### 11) Budget - Décision modificative

Il convient d'effectuer les écritures comptables relatives à l'intégration des travaux de voirie, pour un montant de 25 232,98 euros et d'acter la vente d'un véhicule (voir point 12).

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité

### 12) Vente d'un tracteur de déneigement

La commune dispose actuellement d'un tracteur pour le déneigement dont elle n'a pas l'utilité (stationné devant les services techniques).

Or, une proposition d'achat pour un montant de 5 000 € a été reçue à la mairie. Le Maire propose la vente de ce tracteur de marque « Unimog ».

Cette proposition a été adoptée par voix « pour » et abstentions.

## Questions diverses

- Saison touristique bilan 2021 et projet d'équipements

M. Antraygue présente ce point. Il indique que la saison 2021 s'est bien déroulée, les locations ont connu un taux d'occupation similaire à 2020 (100 % au Falisson, 75 % sur les autres gîtes en juillet pour cause de report de la date des congés scolaires). Les recettes du camping sont en augmentation de 4 000 euros et le total des recettes touristiques est en augmentation de 5 000 euros par rapport à 2020. Il présente au conseil le projet d'équipement : lors du salon de Montpellier un fabricant de chalets a été contacté pour une installation de 5 chalets supplémentaires sur le site du camping. Des brochures ont été présentées aux conseillers.

- Application Panneaux pocket

Le maire indique que des communes utilisent cette application pour diffuser des informations rapides à leurs habitants. Son coût est de 300 euros pour 20 mois.

- Financements et opérations en cours

Le Maire indique qu'un financement de 3 500 euros destiné à l'aménagement de la montée de Saint-Bauzile a été attribué au titre des amendes de police, que 3 000 euros viendront abonder le financement de la réparation de la pile du pont sur le Bramont, que le financement des chaises atteindrait son montant maximal et que des crédits au titre de la transformation numérique permettront de rénover le site internet de la commune.

Il donne également le résultat de l'appel d'offres pour l'achat d'un véhicule de type « polybenne »

- **Travaux**

M. Chaptal indique que dorénavant il ne relaterait que les travaux excédents l'entretien courant de la commune.

- nettoyage de la végétation qui gêne la visibilité dans la courbe à l'entrée du village
- restauration du béal qui passe sous la voûte d'une maison des Fonts
- travaux d'aménagement au groupe scolaire
- reprise de l'étanchéité de la terrasse du « petit » gîte de la mairie
- nettoyage d'un trop plein bouché qui s'écoulait sur la voie au lotissement « Lou Clapio »

- Colis de Noël

Les colis de Noël seront livrés à la mairie le 20 décembre. Des conseillers sont invités à participer à leur préparation et à leur livraison.